année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess **Accord de libre-échange avec la République de Corée**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Accord de libre-échange avec la République de Corée, 2006*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 12.10.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik 1
Aussenpolitik 1
Beziehungen zu internationalen Organisationen 1

Abkürzungsverzeichnis

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
AELE	Association européenne de libre-échange

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2006
ELIE BURGOS

Les chambres ont ratifié, durant l'année sous revue, l'**Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Corée,** l'Accord sur l'investissement entre l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Corée, ainsi que l'Accord agricole entre la Suisse et la Corée. Au **Conseil national**, une minorité de commission emmenée par Remo Gysin (ps, BS) voulait reporter l'examen de l'accord de libre-échange jusqu'à ce que la révision de la loi sur les brevets soit sous toit. Sans pour autant remettre en cause la conclusion d'un accord avec la Corée, la minorité de la commission a fait état de recoupements avec la législation sur les brevets, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et des médicaments. La majorité de la commission a toutefois considéré que la signature de cet accord ne devait pas être reportée. Par 109 contre 55, les députés ont finalement rejeté la motion d'ordre, avant d'entrer en matière sur le projet, sans opposition. Au cours de l'examen par article, la minorité Gysin a proposé de renvoyer au Conseil fédéral la partie du projet qui concernait l'accès aux médicaments, chargeant le gouvernement de faciliter l'accès aux médicaments permettant de lutter contre les épidémies et les pandémies. Selon elle, le projet allait dans un sens opposé puisqu'il entravait la mise sur le marché des médicaments génériques. Par 107 voix contre 57, le plénum a toutefois rejeté cette proposition. A l'instar de la Norvège, la minorité Gysin a en outre proposé de rejeter la disposition concernant l'accord sur l'investissement, arguant que l'accord introduisait des droits supplémentaires pour les multinationales, sans pour autant contraindre les investisseurs multinationaux à respecter des normes strictes en ce qui concerne la protection du travail, de la santé et de l'environnement. Cette dernière proposition a cependant elle aussi été rejetée, par 111 voix contre 47. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 135 voix contre 14. Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière n'a pas été contestée. Lors du débat d'entrée en matière, il a été rappelé, comme au Conseil national, que l'accord ne devait pas créer de précédent, ni de contrainte particulière pour la révision de la loi sur les brevets. Le plénum a finalement adopté l'accord à l'unanimité (et 8 abstentions). [1]

1) FF, 2006, p. 901 ss.; BO CN, 2006, p. 258 ss.; BO CE, 2006, p. 509 ss.